

Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	23
Absents :	10
Procurations :	7
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Louis COSTE, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Philippe ABINAL (parti à 19H15, pouvoir à Michel SOULIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL).

Absents excusés : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

Secrétaire de séance : Dominique BEC

PACV/82-2024

Rue des Trois Puits - Capelle : rapport du Commissaire Enquêteur concernant le projet de déclassement de domaine public en vue de son aliénation

Vu la délibération PACV/59-2023 du 12 avril 2023,

Vu l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 198/2023 du 27 juin 2023,

Vu le rapport, conclusions et avis du Commissaire Enquêteur rendu le 24 octobre 2023,

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,

ENTENDU que par délibération n° PACV/59-2023 du 12 avril 2023, le principe de déclassement d'une partie de domaine public communal routier situé rue des Trois Puits a été acté et Monsieur le Maire autorisé à prescrire l'enquête publique préalable à la cession de cette emprise souhaitée par Madame BATHELOT et Monsieur MOMPAS.

CONSIDERANT qu'au cours de l'enquête publique qui s'est tenue du 15 septembre 2023 au 2 octobre 2023, un propriétaire riverain a consigné une observation sur le registre prévu à cet effet. Il s'oppose au projet au motif notamment que « [...] ma maison a une évacuation d'eau qui passe dans l'emplacement, le déclassement provoquera une gêne et en cas d'intervention nous serons dans le domaine privé ».

CONSIDERANT que Monsieur le Commissaire Enquêteur a toutefois émis un avis favorable assorti d'une réserve et de recommandations.

CONSIDERANT qu'après vérification auprès de Rodez agglomération, service compétent, la présence en tréfonds d'un raccordement des eaux pluviales de l'habitation d'un tiers, au réseau pluvial collectif, a été confirmée.

CONSIDERANT que pour faciliter la réparation et le renouvellement de tout ou partie de ce branchement privé, il est donc proposé de maintenir dans le domaine public communal routier l'espace public convoité et, de facto, de ne pas répondre favorablement à la demande d'acquisition formulée par les personnes sus-citées.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (24 pour. 0 contre ; 6 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Amar GUENDOZI) :

- rejette le déclassement du domaine public communal routier de l'emprise située rue des Trois Puits, objet de la mise à enquête publique,
- décide de ne pas satisfaire à la demande d'acquisition formulée par Madame BATHELOT et Monsieur MOMPAS,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **07 MAI 2024**

Et de la publication le : **07 MAI 2024**